

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

POSTE :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 chez DONGRELL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,
 29 Mai 1880.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi. — Interpellation de M. Clémenceau sur les mesures du 23 mai.

M. Clémenceau monte à la tribune. Il raconte les faits tels qu'ils ont eu lieu.

Il rappelle ce qui s'est passé le 3 avril au Père-Lachaise sur la tombe de Fiourens, et il compare les faits du 3 avril à ceux du 23 mai.

Pourquoi le gouvernement a-t-il eu deux attitudes différentes ?

S'il y a eu conspiration, il n'était pas nécessaire de laisser venir les étrangers place de la Bastille, et le gouvernement pouvait bien ne pas leur donner rendez-vous là.

Pour ma part, dit-il, j'ai déconseillé la manifestation, et je ne connais aucun des manifestants. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu, dans le nombre, beaucoup de bons républicains.

La manifestation a-t-elle eu lieu réellement ? Non, elle n'a pas eu lieu.

Bref, le gouvernement s'est attiré les éloges de la réaction ; est-ce là son rôle ?

Ce qui a eu lieu, c'est une rixe, une bousculade.

M. le préfet de police est descendu dans la rue et l'on peut dire qu'il a été le véritable manifestant.

La liberté n'existe pas chez nous, et les ministres actuels oublient que sous l'Empire ils combattaient les lois qu'ils appliquent aujourd'hui.

Il n'y a, en réalité, que deux politiques : la politique de liberté et la politique de résistance.

Malheureusement, la politique de résistance a toujours prévalu en France. Et cependant il semblerait que la politique républicaine dût, avant tout, être la politique de liberté.

C'est le seul procédé de conservation sociale qui n'ait pas été appliqué.

Est-ce que l'heure n'est pas venue ? M. Constans, ministre de l'intérieur, monte à la tribune.

C'est parce que la presse a annoncé ce que devait être la manifestation que le gouvernement a dû prendre des mesures.

Cette manifestation devait être l'apologie de la Commune et un appel à la revanche.

Personne a-t-il jamais tenté de réhabiliter ici la Commune ? Une réhabilitation publique eût été un acte séditieux.

Aussi nous avons pris des mesures préventives pour n'avoir pas à prendre des mesures répressives.

La Chambre des députés a rejeté l'ordre du jour de blâme proposé par M. Clémenceau. Par 309 voix contre 31, elle a voté l'ordre du jour pur et simple adopté par le gouvernement.

La Chambre a adopté avant-hier, par 355 voix contre 120, le projet de loi tendant à la suppression de la lettre d'obédience.

Tous les amendements proposés ont été repoussés, aussi bien ceux qui ont été présentés par MM. de Gasté et Bardoux, que ceux qui ont été si éloquemment soutenus par les orateurs royalistes. Si, contre notre espérance, le Sénat ratifiait l'œuvre inique de la Chambre, 28.000 instituteurs ou institutrices congréganistes se verraient frappés de déchéance et devraient demander aux jurys de M. Jules Ferry ce droit d'enseignement qu'ils ont déjà acquis par de sérieux examens et souvent aussi par une longue pratique. Religieux et religieuses de tout âge devraient comparaître devant des examinateurs soigneusement choisis dans les rangs des ennemis du catholicisme, braver leurs hostilités, affronter leurs railleries « anticléricales », et s'exposer à leurs injustices.

Les vaillants ennemis du « cléricisme » ont prodigué leurs lâches insultes à nos saints religieux et à nos admirables religieuses. Puis, après avoir injurié leurs victimes, M. Paul Bert a manifesté une susceptibilité ridicule, et M. Jules Ferry a si-

mulé une petite colère pour se donner le droit de falsifier une des phrases de son propre discours.

Chronique générale.

Le Président de la République, consulté sur la date à laquelle aurait lieu la distribution des drapeaux, a répondu qu'il n'avait aucun parti à prendre à cet égard et que, selon son habitude, il devait laisser le ministre libre de choisir, pour la fête projetée, la date du 14 juillet ou une autre, si cela lui convenait.

La commission municipale de la Chambre a voté hier, d'accord avec le gouvernement, l'élection des maires et des adjoints dans toutes les communes de France.

En ce qui concerne l'organisation municipale de Paris, la commission est divisée.

L'administration déploie une grande activité pour combattre la candidature de M^r Freppel. L'Océan, de Brest, dénonce les agissements du sous-préfet qui multiplie ses courses et remet en usage tous les moyens dont on se servait au temps où fleurissait la candidature officielle.

On écrit de Reims, 26 mai :

« Dans plusieurs établissements, les grévistes se sont de nouveau mis en grève. Les troupes, cuirassiers, dragons, artillerie, qui devaient quitter Reims, ont reçu contre-ordre. Les patrouilles se font régulièrement pendant la nuit. Jusqu'ici rien de grave, les ouvriers veulent imposer leurs conditions d'heures de travail et de tarif, les patrons refusent de les accepter. Quelques patrons, que ces tergiversations ennuiant, ont fermé leurs ateliers, les ouvriers ayant voulu aller pren-

dre leurs repas en dehors des heures réglementaires.

» La grève n'est cependant pas générale : c'est par fractions que les ouvriers travaillent ou abandonnent l'atelier. »

On écrit de Montpellier, 27 mai :

« Les élèves de la Faculté de médecine ont organisé une grève complète et mis tous les professeurs en interdit.

» Aucun cours n'a eu lieu depuis six jours.

» Les manifestations bruyantes continuent, mais seulement dans l'intérieur de la Faculté.

» La plupart des professeurs sont hués et sifflés.

» Une grande irritation règne parmi les étudiants. »

Les journaux rouges de Lyon ont annoncé la mort de M. Rey, conseiller municipal et l'une des plus fortes têtes du radicalisme ; mais ils se sont bien gardés de dire que son enterrement avait été religieux et sa fin chrétienne.

Dans un des considérants de son arrêté contre les processions, le maire d'Angoulême constatait ingénument que ces pieuses cérémonies avaient été « tolérées » sous tous les régimes, d'où l'opinion publique en a tiré cette conséquence logique que le régime sous lequel nous vivons est le moins tolérant de tous les régimes, puisqu'il les frappe d'interdit.

Le commerce, dont les manifestations s'imposent assurément à l'attention de qui-conque a le respect de l'opinion publique, en a pensé ainsi, et comme il se trouve à la fois lésé dans ses croyances et ses intérêts, il s'est empressé de protester, sous forme de pétition adressée au maire. Voici cette pièce :

« Les soussignés, commerçants de la ville d'Angoulême,
 » Considérant que les processions sont

22 FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Il y eut une pause ; Néréisse reprit :
 — Crois-tu, dit-elle, qu'il soit mal d'aimer et d'épouser un étranger ?
 — Mal ? Je ne l'ai pas dit ; j'ai seulement exprimé quelques doutes relativement au parfait bonheur de ces sortes d'unions.
 — Me mépriserais-tu, si, me révoltant contre nos lois qui accordent au maître d'une tente autant de femmes qu'il peut en entretenir dans le luxe de son rang, je m'unissais à un étranger, un ennemi de ma race, parce qu'il n'aimerait que moi ?
 — Je ne te mépriserais pas, Néréisse.
 — Bien au contraire, dit Camille ; il est peu agréable de n'être sous le toit conjugal que la seconde ou la troisième femme, et d'être vendue comme une esclave.
 — La fille de Ben-Messaoud ne sera point vendue, elle sera donnée, reparti fièrement Néréisse ; mon père n'a pas besoin des dix mille boudjouds de Bou-Achem. Et El-Meraïm, son fils, ce fiancé qu'il me destine, aurait-il les trésors du sultan, ne pourrait payer ma beauté, ni acheter mon amour.

Moi, comme la fille de France, comme l'a été ma mère, je veux être aimée, je ne veux point de rivales... Mais, ajouta-t-elle tristement, El-Meraïm est un maître de grande tente ; il s'honorera de posséder plusieurs femmes, et ne s'inquiètera guère que je souffre ou que je m'offense des rivalités qu'il voudra m'imposer. Amies, plus heureuses, vous serez aimées uniquement de l'époux qui vous aura choisies ; j'envie votre sort.
 — Il est, en effet, enviable, comparé au tien, dit Camille.
 Néréisse soupira.
 — Renoncerais-tu à El-Meraïm pour un étranger, pour un Anglais, par exemple...
 — Je ne sais encore... ce que vient de nous dire Hélène...
 — Propos d'enfant !
 — J'avoue, repris-je un peu piquée, que j'ignore ce que c'est que l'amour, dont tout le monde parle et que je ne connais que de nom.
 — C'est un grand maître, dit sentencieusement Camille.
 — Serais-tu son élève, par hasard ? Vraiment, mesdemoiselles, vous me stupéfiez. Voyez où les Anglais ont amené notre conversation : au chapitre mariage et amour. Arrêtons nous, ou je croirai que sir James et Henry Kinstone ont séduit nos cœurs, le plus grand malheur qui puisse nous arriver. Deux Anglais pour trois ! Comment les

partager ? Voilà le jugement de Salomon de circonstance... Il ne vous va pas... Alors nous nous battons ; Néréisse au poignard, nous à l'épée. Les survivantes épouseront.
 Ni l'une ni l'autre ne me répondirent, et une froideur incompréhensible naissant de ce badinage, j'y mis fin.
 Pour ne pas troubler leur méditation, j'allai m'accouder à la balustrade de marbre qui ceignait la galerie. Je plongeai mes regards dans les jardins ; ils étaient déserts et solitaires ; la nuit approchait. Noyé dans un océan de pourpre, le soleil disparaissait à l'horizon ; l'étoile polaire brillait, et silencieusement, de minute en minute, le ciel se diaphanisait de mille rayonnements. La brise, balançant mollement les platanes, les goyaviers, les phylliréas, les cèdres, les tuyas et les tamaris, embaumait l'air des subtils parfums qu'elle ravissait aux fleurs ; mais, à part son léger bruissement, tout était sérénité, calme, harmonie.
 Nuit vaporeuse d'Orient, nuit de poète ! Elle portait à la rêverie. Que de fois n'avais-je pas vu ce magnifique spectacle du sommeil de la nature ! Pourtant je crus que je ne l'avais jamais contemplant jusqu'alors, et, de même que Néréisse, oubliant ce qui se passait autour de moi, je m'absorbai dans une méditation intime.
 Tout d'abord indocile, éprouvant une douloureuse fatigue à se fixer sur les pensées confuses qui

se présentaient à lui, mon esprit, atterré dans les limbes de l'enfance, allait-il s'éveiller à la vie morale ?... Je le sentais frémir, s'agiter en moi, lutter contre un pouvoir supérieur qui précipitait les battements de mon cœur, doublait les aspirations de mon âme et l'obligeait à s'arrêter sur les images nouvelles qui passaient et repassaient sans cesse devant les yeux de mon imagination.
 La lutte fut longue, opiniâtre : vaguement inquiet, il repoussait chaque pensée dès qu'elle se présentait ; mais, comme je l'ai dit, un pouvoir supérieur l'obligeait d'y revenir. Fût-ce lui qui me fit involontairement m'écrier : Pourquoi suis-je née ?... pourquoi suis-je née, interrogation d'espérance, d'avenir, d'immortalité, formulée par la jeunesse... et exclamation de reproches, de regrets, de désespoir, poussée par la vieillesse. Pourquoi suis-je née ?... Ce sont bien les mêmes mots, cependant... Mais quelle différence dans les intonations !...
 J'étais à l'aurore de ma jeunesse, à cette heure de recueillement qui précède les orages de la vie. L'interrogation me surprenait : Je suis née, me dis-je, pour être un enfant de Dieu. Mais une voix secrète, une voix intérieure, aux accents étrangers, murmuraient en moi : Pour un bonheur terrestre, aimer et être aimée !
 J'aimai mon père, mon parrain, Néréisse, madame Iler, et puis... et puis... Instinctivement, je

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — Bonnet, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésnière. LEON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 12 kil., 7 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend la digestion et le sommeil rafraîchissants et plus agréables. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Bresson, successeur de Textier, J. Rousson, pharmacien et épiciers, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et M^r GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Par suite de conversion de saisie et sur baisse de mise à prix,

Par le ministère de M^r CHASLE, notaire commis, le **jeudi 10 juin 1880**, à midi, à Angers, en l'étude de M^r CHASLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à la *Veurrière*, commune d'Angrie, canton de Candé.

1^o Le magnifique établissement des fours à chaux de la *Veurrière*, exploité par M. de la Brosse-Flavigny, comprenant :

Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;

Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;

Trois fours à chaux;

Belle carrière de calcaire en exploitation, terres, prés et autres dépendances;

Le tout d'une contenance d'environ 16 hectares 71 ares 78 centiares;

Et tous les instruments industriels : chevaux et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours.

La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.

Mise à prix : 150,000 fr.

2^o Et une maison, située au même lieu de la *Veurrière*, connue sous le nom d'auberge de l'ESPÉRANCE, avec les cours, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.

Mise à prix : 6,000 fr.

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison de maître de la *Veurrière*, et, pour connaître les conditions, à M^r CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (281)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

À Saumur, en l'étude et par le ministère de M^r MÉHOUS,

Le **dimanche 6 juin 1880**, à midi.

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1^o PROPRIÉTÉ, à Bagnoux, sur les bords du Thouet;

2^o MAISON, à Saumur, place des Récollets.

S'adresser à M^r MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. LECOQ-NEUSTREUT, propriétaire à Bagnoux. (261)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

À L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.

1 GRAND CLOS DE VIGNE, situé à Terrefort, commune de Bagnoux, contenant 5 hectares environ, entouré de murs;

2^o UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, avec jardin et dépendances.

Voir les placards pour plus amples renseignements. S'adresser à M^r MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (236)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Sur hypothèques

À l'intérêt de 4 fr. 50 cent. pour 100. (251)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON NEUVE

Et CLOS de 33 ares.

Sur le chemin de Saint-Florent au Pont-Foucharde.

S'adresser audit notaire. (250)

Etude de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Gennes, en l'étude de M^r BOURDAIS, notaire,

Le **dimanche 6 juin 1880**, à deux heures de l'après-midi,

BELLE ET VASTE MAISON

Située au bourg de Chenellutte-les-Tuffeaux.

Grandes caves sous le roc, cour plantée, jardin sur le coteau, pavillons sur la Loire; le tout d'une contenance cadastrale de 28 ares 80 centiares.

Mise à prix : 8,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^r BOURDAIS, notaire. (292)

Etude de M^r DOUSSAIN, notaire à Doué.

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

En totalité, par lots ou en détail,

LA FERME

DE

L'ABBAYE DE CHAVETS

Située commune de Denezé,

Comprenant : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes et bois; le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares 81 ares 50 centiares.

Cette propriété, traversée par plusieurs routes, peut être détaillée facilement.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^r DOUSSAIN, notaire à Doué. (293)

Etude de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de maladie,

UN FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIE

Exploité à Montreuil-Bellay, rue de la Porcherie, par M^r veuve Doc.

On céderait le droit de bail avec le fonds de commerce.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^r veuve Doc, ou audit M^r HACAULT, notaire. (302)

Etude de M^r LE BESQUE, notaire à Saint-Nazaire.

BAINS DE MER

A LOUER

Pour Juin, Juillet et Août,

LA JOLIE VILLA DE BAGATELLA

À Porcé, près Saint-Nazaire,

Comprenant un sous-sol de trois pièces et cave; rez-de-chaussée de cinq pièces; premier étage de quatre pièces et deux cabinets; remise, écurie;

Vastes jardins anglais et potager; Vue splendide.

Belle plage. S'adresser audit notaire. (304)

Etude de M^r GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^r CLOUARD.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 25 décembre prochain,

Une MAISON avec MAGASIN

À Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.

S'adresser, pour traiter, à M^r GAUTIER, notaire. (291)

A VENDRE

UNE MAISON

Située place de la Bilange,

Ayant porte cochère, nombreux appartements, vaste cour, hangars, remise, écurie, servitudes, ayant une seconde sortie sur la rue Saint-Nicolas.

S'adresser, pour renseignements, à M. Ernest GAUTHIER, rue de la Petite-Douve, 9. (246)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880.

REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n° 4.

S'adresser à M. CHOISNET.

A VENDRE

Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.

S'adresser au bureau du journal.

AU PALAIS DES MARCHANDS

63 et 65

rue Baudrière, à Angers

Annexe 4 nouveaux Magasins de meubles, même rue, 72

MEUBLES

de style

MEUBLES

modernes

MEUBLES

de cuisine

QUATRE MILLE

CHAISES

Tous les Soirs, Lumière

ÉLECTRIQUE

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers.

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

Semaine politique et financière

— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échec des coupons et leur prix exact

— Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2^{fr.} LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS

PARAISSENT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Talbot — Paris

MAISON

À LOUER

PRÉSENTMENT.

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon,

salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de

Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie

et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-

REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^r

MÉHOUS, notaire. (103)

LOSANGE PURGATIF

ANGIENNE

GANGE PURGATIF

ANGIENNE

ANGIENNE